



## **Le Centre de droit international fait son cinéma !**

Présentations et représentations du droit international dans les films et les séries télévisées

---

Le cinéma est un objet d'études pour les sciences humaines depuis un certain temps déjà. D'abord, les relations entre droit et cinéma ont fait l'objet d'un certain nombre de réflexions de la part de juristes qui travaillent essentiellement dans un cadre juridique national, et à partir du véritable genre que sont devenus les *Courtroom movies*. Ensuite, on peut pointer un grand nombre d'études mettant en relation le cinéma et les relations internationales. Dans ces études, cependant, le droit n'est qu'exceptionnellement évoqué, si tant est qu'il le soit jamais. Bref, si on met à part quelques rares écrits, les relations entre droit international et cinéma n'ont jamais fait l'objet d'une analyse spécifique, lacune que vise à combler le présent colloque. Son objectif est de montrer quelles sont les représentations qui se dégagent des productions cinématographiques, autrement dit quelle est l'image du droit international et des normes qui le composent qui est véhiculée dans les films et séries. Au-delà d'une critique strictement juridique, l'ambition est de prendre en compte, dans une perspective plus large empreinte d'interdisciplinarité, les relations entre droit international, cinéma et idéologie. Le projet a aussi une vocation didactique, favorisant à la fois un dialogue entre académiques et acteurs du monde culturel et, plus largement, une prise de distance et une vision critique de la part de tout (télé)spectateur.